

## SÉJOUR SKI

6/11 ANS ET 12/17 ANS

DU DIMANCHE 9 AU VENDREDI  
14 FÉVRIER 2025

6/11 ans : enfants nés de 2014 à 2019 ; avoir 6 ans le premier jour du séjour

12/17 ans : enfants nés de 2007 à 2013 ; ne pas avoir 18 ans le premier jour du séjour

**Localisation** : le centre "Istremont nature" est situé au cœur du Pays-du-Buëch, au pied du massif du Dévoluy près du village de Saint-Pierre-d'Argençon.

**Hébergement** : l'hébergement se fait dans le bâtiment principal. Dortoirs de 8 à 10 lits.

**Capacité** : 40 participants pour les enfants âgés de 6/11 ans.

20 participants pour les jeunes de 12/17 ans.

**Acheminement** : en autocar.

**Domaine skiable** : La Joue du Loup avec possibilité de jonction avec Super Dévoluy.

**Au programme** :

Ski alpin en journée ou ½ journée.

Les soirées et veillées seront organisées par l'équipe d'animation.

**Le programme est susceptible d'être modifié en fonction des conditions météorologiques et autres circonstances indépendantes de notre volonté.**



© Adobe Stock Gontila

### DATES DES INSCRIPTIONS POUR LES SÉJOURS

**Pré-inscription** : du **13 au 20 novembre 2024** réservation en ligne [www.istres.fr](http://www.istres.fr) sur le KIOSQUE FAMILLE ou au guichet de l'Hôtel de ville. À la clôture des pré-inscriptions, si le nombre de réservation est supérieur à la capacité d'accueil, un arbitrage par période de vacances scolaires sera opéré en fonction des critères de priorité suivants :

- la capacité du séjour
- la répartition filles/garçons
- la pondération des enfants ayant demandé un séjour sur les 2 dernières années.

À cette issue, une réponse vous sera envoyée par e-mail. Pour que votre inscription soit confirmée vous devez valider votre choix avant la date indiquée dans cet e-mail. Au-delà de cette date, la réservation sera annulée (cf règlement intérieur).

Vous pouvez également télécharger la fiche de pré-inscription sur le site de la ville [www.istres.fr](http://www.istres.fr) dans la rubrique Sports et loisirs pour tous (ou la retirer à l'Hôtel de Ville). Puis retourner la fiche d'inscription dûment complétée ainsi que les pièces à fournir au guichet de l'Hôtel de Ville.

À compter du **8 janvier 2025**, inscription directe selon les places disponibles, au guichet de l'Hôtel de Ville.

**Modalités/conditions d'inscription et tarifs en fin de brochure.**

## MODALITÉS / CONDITIONS D'INSCRIPTION DES SÉJOURS, ACM (Accueils Collectifs des Mineurs) ET STAGES SPORTIFS

### PIÈCES À FOURNIR

#### Lors de la pré-inscription des séjours

- Fiche de pré-inscription.
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou photocopie de la dernière attestation CAF pour les bénéficiaires.
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 1 an (électricité, gaz, téléphone fixe) uniquement pour les enfants non scolarisés en écoles maternelles et élémentaires à la ville d'Istres.
- Si hébergement attestation manuscrite avec copie d'un justificatif de domicile au nom de la personne qui s'inscrit et à l'adresse de la personne qui héberge.
- Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeur.

#### Lors de l'inscription directe des séjours, ACM et stages sportifs

- Photocopie du dernier avis d'imposition ou photocopie de la dernière attestation CAF pour les bénéficiaires.
- Photocopies des vaccinations du carnet de santé de l'enfant (vaccinations à jour) + remplir la fiche sanitaire de liaison en ligne sur le kiosque famille ou à l'hôtel de ville.

RAPPEL : en collectivité, les 11 vaccins sont obligatoires pour les enfants nés à partir du 01/01/2018. Plus d'informations sur : [sante.gouv.fr](http://sante.gouv.fr)

- N° d'allocataire CAF obligatoire.
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins d'1 an (électricité, gaz ou téléphone fixe...) uniquement pour les enfants non scolarisés en écoles maternelles et élémentaires à la ville d'Istres.
- En cas d'hébergement :
  - attestation manuscrite de l'hébergeur
  - photocopie d'un justificatif de domicile au nom et à l'adresse de l'hébergeur.
  - photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeur.
- Un moyen de règlement (chèque, espèces ou CB).

#### Enfants en situation de handicap

Une rencontre est organisée avec les parents, l'enfant, le responsable du projet, l'AIH et la Direction Ressources Handicap afin d'étudier un accueil optimal dans une démarche inclusive. La Direction Ressources Handicap se met en lien avec le personnel médical et fait l'interface avec les responsables des ACM.

Scannez-moi pour accéder aux modalités d'inscription



ACM



Séjours (Colo)



Stages sportifs

## TARIFS DES SÉJOURS

Afin de permettre un calcul plus équitable des tarifs en fonction des revenus des familles, il a été décidé d'appliquer la tarification linéaire.

#### Le calcul d'un taux d'effort

Le taux d'effort se calcule de manière suivante :

Tarif maximum (65% du coût du séjour) divisé par 1801 (QF référence pour le plafond) multiplié par 100.

#### Le calcul des tarifs

Quotient Familial (QF) multiplié par le taux d'effort divisé par 100.

Séjours	Tarif mini	Taux d'effort en %	Tarif Maxi	Tarif Extérieur
Automne	104 €	17,36%	313 €	481 €
Ski	163 €	27,17%	489 €	753 €
Printemps	109 €	18,13%	327 €	502 €

# Ville d'Istres Lieux d'Accueil Enfants Parents

POUR LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS, ACCOMPAGNÉS D'UN PARENT (HORS VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FÉRIÉS)

GRATUIT, LIBRE ET SANS INSCRIPTION



## « L'arbre des liens »

L.A.E.P. de la ville d'Istres

**Le mardi**  
de 13h30 à 17h30  
à la Ludothèque du CEC

**Le jeudi\***  
de 13h30 à 17h30  
à la Ludothèque du Prépaou

\* Excepté les 2<sup>èmes</sup> jeudis du mois, où nous nous retrouverons à la Maison de la Jeunesse de Saint-Mitre-les-Remparts



## « Bulle de jeux »

L.A.E.P. du C.S.A. Pierre-Miallet

**Le jeudi**  
de 9h à 12h  
au Centre Social Pierre-Miallet à Entressen

**Le vendredi**  
de 9h à 12h  
à la Maison de quartier Trigrance

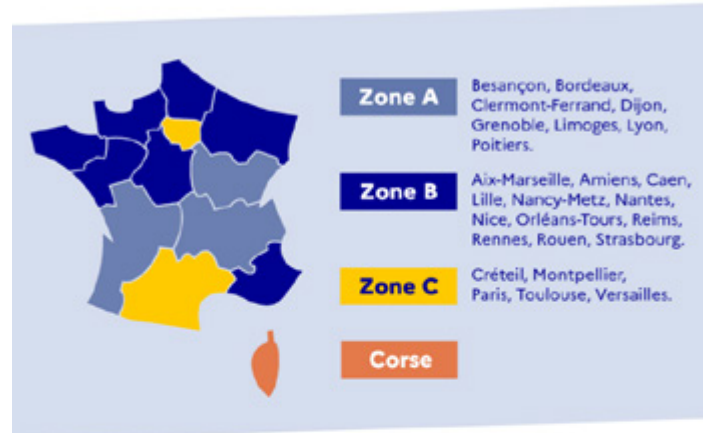
En scannant ce QRcode, retrouvez sur le site de la ville [www.istres.fr](http://www.istres.fr) tous les lieux, les dates exactes et les horaires >



Famille-Scolarité



## Vacances scolaires 2024 - 2025



	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
<b>Rentrée des élèves</b>	Lundi 2 septembre 2024	Lundi 2 septembre 2024	Lundi 2 septembre 2024	NC*
<b>Vacances de la Toussaint</b>	Du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2024			NC
<b>Vacances de Noël</b>	Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025			NC
<b>Vacances d'hiver</b>	Du samedi 22 février au lundi 10 mars 2025	Du samedi 8 février au lundi 24 février 2025	Du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025	NC
<b>Vacances de printemps</b>	Du samedi 19 avril au lundi 5 mai 2025	Du samedi 5 avril au mardi 22 avril 2025	Du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025	NC
<b>Vacances d'été</b>	Samedi 5 juillet 2025			NC

- **Hôtel de ville**

1, esplanade Bernardin-Laugier  
CS 97002 - 13808 Istres Cedex  
☎ 04 13 29 50 00

**Horaires d'accueil du public**

Lundi > 8h/18h (journée continue)  
Mardi au vendredi > 8h/12h - 13h30/17h45  
*Courriel : guichetaels@istres.fr*

- **Mairie annexe du Prépaou**

Quartier du Prépaou  
13800 Istres  
☎ 04 13 29 58 20

**Horaires d'accueil du public**

Lundi et mercredi > 8h/12h - 13h45/17h45  
Mardi, jeudi, vendredi > 8h/12h - 14h/17h  
*Courriel : mairieprepaou@istres.fr*

- **Mairie annexe d'Entressen**

Avenue de la Crau  
13118 Entressen  
☎ 04 13 29 56 50

**Horaires d'accueil du public**

Mardi et jeudi > 8h/12h - 13h45/17h45  
Lundi, mercredi, vendredi > 8h/12h - 14h/17h  
*Courriel : mairieentressen@istres.fr*

Pensez au kiosque famille

[www.istres.fr/kiosque](http://www.istres.fr/kiosque)



cette brochure est à télécharger  
en scannant ce QRcode

SUIVEZ-NOUS



@villedistres